



Vision 360 - Arrêter – Réfléchir – Agir – Réviser



© Image : Canam

Consciente que les tâches non routinières présentent des risques accrus en raison de leur caractère inhabituel, de la coactivité avec les opérations de production et de l'absence potentielle de procédures bien établies, l'entreprise a mis en place le processus **VISION 360**. C'est un accident majeur survenu il y a plusieurs années, lors d'une intervention de maintenance non routinière, qui a incité l'entreprise à renforcer ses mesures de prévention afin de prévenir de tels accidents et de garantir la protection de ses travailleurs.

Ce processus vise à instaurer un temps d'arrêt avant l'exécution d'une tâche non routinière afin d'identifier les dangers et de mettre en place les mesures de contrôle nécessaires. Il repose sur une évaluation des risques à réaliser avant :

- Toute tâche non routinière
- Toute tâche sans procédure de travail standard écrite
- Tout travail de maintenance dans les zones de production ou dans un environnement où la coactivité peut engendrer des risques.

Avant de débiter leur tâche, les travailleurs doivent remplir le formulaire **VISION 360**, un questionnaire élaboré par des membres de l'entreprise issus de différents secteurs, incluant des représentants du comité de santé et sécurité (CSS). Ce formulaire permet d'identifier les dangers potentiels et de planifier les mesures de prévention adéquates.

Les superviseurs jouent un rôle clé dans cette démarche. Ils ont été formés aux objectifs et aux attentes du processus afin d'assurer un encadrement efficace des travailleurs.

Les travailleurs, quant à eux, ont été formés à la méthodologie **VISION 360**, qui repose sur quatre étapes fondamentales :

1. **ARRÊTER** – Prendre le temps d'assurer sa sécurité et observer son environnement.
2. **RÉFLÉCHIR** – Identifier les dangers, vérifier les outils et équipements, et évaluer l'impact de la tâche sur les autres.
3. **AGIR** – Communiquer, mettre en place les contrôles de sécurité et suivre les instructions de travail.
4. **RÉVISER** – Rester attentif aux changements dans l'environnement et signaler toute amélioration possible.

Étape 1 : Identifier les dangers

Étape 2 : Mettre en place les mesures de contrôle

Avec le temps, **VISION 360** est devenu un réflexe bien intégré : travailleurs et superviseurs apprécient cette approche qui les amène à **Arrêter – Réfléchir – Agir – Réviser** avant d'exécuter une tâche. L'implication accrue de chacun dans la gestion des risques a contribué à renforcer la culture de prévention et à réduire significativement les incidents en milieu de travail. ●

En lien avec le sujet

multiprevention.org

Webconférences en rediffusion

- [L'inspection planifiée des lieux de travail](#)

Formation en entreprise

- [Savoir inspecter](#)

Fiche

- [Développer un système d'inspection des lieux de travail](#)



Une gestion des risques proactive

Au début de l'année 2023, Groupe Canam a identifié l'opportunité de mettre l'emphase sur la prévention et de solidifier sa stratégie en élaborant un processus d'analyse de risque adapté à ses opérations et à sa culture d'entreprise.

L'objectif était de développer et de mettre en place un processus d'analyse de risque visant à sécuriser le milieu de travail par des moyens de contrôle robustes, tout en intégrant une approche proactive et participative. Cette démarche favorise l'observation rigoureuse des lieux et l'implication active des travailleurs des différents secteurs, permettant ainsi d'identifier les dangers potentiels et d'évaluer les risques présents dans l'environnement de travail. En privilégiant la concertation et l'échange, ce processus ne se limite pas à l'élimination et à la réduction

des risques, mais contribue également à sensibiliser, éduquer et responsabiliser les employés à leur pouvoir d'action. En développant une culture de prévention, ce processus renforce l'engagement des travailleurs et favorise l'adoption de comportements sécuritaires durables, garantissant ainsi un environnement de travail plus sain et sécuritaire pour tous.

C'est ainsi qu'à vu le jour le processus d'analyse de risques RAP : Risques – Analyser – Prioriser. Ce programme structuré repose sur une méthodologie standardisée permettant d'identifier et de traiter les risques de manière rigoureuse et systématique. Il se décline en cinq étapes :

1. Identification des dangers et risques potentiels
2. Évaluation du niveau de risque actuel
3. Priorisation
4. Élimination ou réduction du risque à la source
5. Évaluation des risques résiduels





Chaque étape s'appuie sur des outils et des standards permettant d'assurer une démarche cohérente et efficace. Afin d'optimiser l'impact du programme, l'ensemble des sites est divisé en secteurs où un RAP est mené par un groupe de 5 à 10 personnes. La sélection des départements prioritaires repose sur une analyse des données d'accidents, ce qui permet une intervention ciblée. Ces groupes incluent des représentants de la direction, de la supervision et des travailleurs, assurant une participation active des employés du secteur concerné. En fonction des besoins, d'autres spécialistes peuvent être mobilisés pour aider la réflexion et identifier des solutions adaptées.

Un élément clé du programme est l'identification et la priorisation des risques les plus critiques au sein de chaque environnement de travail. L'objectif est de privilégier des mesures de prévention robustes et techniques, au-delà des simples rappels aux travailleurs ou des formations administratives. Les risques sont évalués et classés selon leur criticité, avec la mise en œuvre de mesures préventives adaptées. Pour faciliter la gestion et le suivi des actions mises en place, l'entreprise s'appuie sur leur plateforme de gestion de la santé-sécurité, garantissant un suivi structuré et rigoureux.

Le déploiement du processus RAP a nécessité une formation des gestionnaires et des travailleurs. Si certaines réticences ont pu être observées initialement, elles ont rapidement été levées lorsque les participants ont fait l'expérience du processus qui se veut dynamique et participatif. L'approche terrain, via la GEMBA* et les observations en milieu de travail, joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre du programme, permettant d'ancrer durablement une culture de prévention et de renforcer le pouvoir d'action des équipes face aux risques.

L'entreprise poursuit activement le déploiement des RAP sur l'ensemble de ses sites et multiplie les ateliers de prévention pour identifier des solutions techniques adaptées aux risques critiques communs. Cette approche collaborative favorise la diffusion des meilleures pratiques et contribue à un changement de mentalité durable en matière de prévention des risques. ●

* Gemba : Le terme « gemba » désigne le lieu de travail où la valeur est créée, que ce soit l'atelier, l'espace où les services sont fournis, ou toute zone où le travail opérationnel est effectué.

En lien avec le sujet multiprevention.org

Webconférences en rediffusion

- [L'identification et l'analyse des risques : une démarche participative](#)

Formation en entreprise

- [Repérer les dangers pour analyser et maîtriser les risques](#)

Formation à distance

- [Repérer les dangers pour analyser et maîtriser les risques](#)